

Le Directeur général de l'Agence française de développement,  
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 30 mai 2019 ;

## **DECIDE :**

Délégation est donnée à Madame Victoria RAZE, Juriste Marchés Publics de la Division achats et Commande Publique, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, les actes suivants de la Division achats et Commande Publique :

- dans les limites de montant fixées dans le document de référence gec-R0095, les actes relatifs à la passation et l'exécution de ces marchés, contrats et conventions ;
- toutes correspondances relatives aux achats réalisés, par le siège de l'AFD, de fournitures, de services et de travaux ;
- le cas échéant, la certification des copies conformes à l'original ;
- tous actes en vue du recouvrement amiable des créances.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 14 octobre 2019  
En un exemplaire original

**Le Directeur général**  
**Rémy RIOUX**